

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-21-0784 du 01/07/2021**

Délégation de signature du 1<sup>er</sup> juillet 2021

DELEGATION DE SIGNATURE – DIRECTION NATIONALE DES VERIFICATIONS DE SITUATIONS FISCALES

**Direction Nationale des Vérifications de Situations Fiscales**

### **RÉSUMÉ**

Délégation de signature en matière de contentieux et gracieux fiscal.  
Conciliateur et conciliateur adjoint.

Date d'application : 01/07/2021

DOCUMENTS À ABROGER

Délégation de signature BOFIP-RHO-19-0883 du 28/11/2019

L'administrateur général des Finances publiques, chargé de la Direction Nationale des Vérifications de Situations Fiscales ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu les décisions du 1<sup>er</sup> juillet 2021 désignant respectivement Madame Chantal THIBAUT, conciliatrice fiscale et Madame Aline VIDAL, conciliatrice fiscale adjointe.

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Madame Chantal THIBAUT, administratrice des Finances publiques, conciliatrice fiscale et à Madame Aline VIDAL, administratrice des Finances publiques adjointe, conciliatrice fiscale adjointe, à l'effet de se prononcer sur les demandes des usagers tendant à la révision d'une décision prise par un service de la direction dans les limites et conditions suivantes :

- décisions contentieuses ou gracieuses, sans autres limites que celles fixées pour ma propre compétence ;

**Article 2**

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

L'ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES

JEAN-LUC BARÇON-MAURIN

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756